



FSU

Villeneuve d'Ascq, le 30 mai 2011

Syndicat National de l'Éducation Physique
Fédération Syndicale Unitaire
Académie de LILLE

Marc BOULOGNE, Secrétaire Académique

135 Route de Boussois

59600 ASSEVENT

Tel : 06.85.20.34.90.

E-mail : s3-lille@snepfsu.net

A

Madame et Messieurs les IA - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux d'EPS

OBJET : Validation du « savoir nager » dans le livret personnel de compétence.

Madame, Messieurs les IA-IPR,

Nous sommes interpellés par les collègues sur un problème d'importance sur la question du livret personnel de compétence.

Dans la compétence n°7 « Autonomie et initiative » apparaît le « savoir-nager ». Comme vous le savez, dans l'académie, de nombreux établissements scolaires n'ont pas accès aux piscines et les heures pour les projets « non nageur » ne sont pas à la hauteur pour garantir que tous les élèves d'un établissement atteignent le niveau du savoir nager à la fin du collège.

Les collègues, soucieux de la cohérence de leur évaluation, nous demandent si la non validation de l'item « savoir-nager » est une condition sine qua non à la validation globale de la compétence 7.

En effet, la question de l'engagement de leur responsabilité, sur une validation globale (si on estime que la compétence 7 est globalement acquise en équipe pédagogique), se pose.

La circulaire 2010-087 du 18-6-2010 qui rappelle « Elles –les équipes pédagogiques-peuvent toutefois choisir d'apprécier une compétence de manière globale, même si quelques items qui la composent n'ont pas été évaluées positivement », nous laisse penser que la responsabilité des enseignants d'EPS ne peut pas être engagée.

Nous avons demandé que plus de temps soit accordé avant la mise en place obligatoire du LPC. La précipitation sans réelle évaluation du dispositif place les collègues dans une situation complexe et compliquée. Ces situations confortent notre position d'appeler les collègues à soit tout valider le LPC, soit à ne pas valider le LPC, qui deviendra de fait obsolète pour cette année et n'engagera pas la responsabilité des collègues. Cette action, nous permettra de dégager du temps pour travailler à une place plus significative de l'EPS dans un nouveau livret de compétences.

Dans l'attente d'une réponse rapide de votre part, en effet les équipes pédagogiques entrent dans la phase de validation du LPC, nous vous prions d'agréer, Madame et Messieurs les IA-Inspecteurs Régionaux d'EPS, l'expression de nos sentiments respectueux.

Marc BOULOGNE,
Secrétaire Académique du SNEP-FSU